COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 01.10.2018

24/2018

# RAPPORT

## au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 50'794.15 au maximum pour une étude d'opportunité relative à la mise en œuvre d'un système d'archivage électronique à long terme ainsi que pour la numérisation des journaux montreusiens et leur mise en ligne sur la plateforme scriptorium.

Président : Jonathan Al Jundi (SOC)

Membres : Florian Chiaradia (Les Verts)
Anne Duperret (PLR)
Patrick Grognuz (PLR)
Vincent Haldi (ML)
Tal Luder (UDC) remplacé par Murat Karakas
Roland Rimaz (SOC)
Bibiana Streicher (PLR)
Ganes Thiyagaraja (SOC)
Bernard Tschopp (PLR)

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

La commission s'est réunie en date du mardi 18 Septembre 2018 à la Rue de Jaman 8, à Clarens, en présence des 10 commissaires. La Municipalité était représentée par M. Laurent Wehrli, Syndic; M. Olivier Rapin, secrétaire Municipal et Mme Nicole Meystre, archiviste communale, que nous remercions pour la visite de qualité des archives avant le début de la commission.

Préambule
La présidence de la commission est remise en jeu par le premier membre désigné ; elle n'est pas demandée, M.Jonathan Al Jundi fonctionne en tant que président-rapporteur. Le président propose ensuite de donner la parole au Syndic M. Laurent Wehrli afin qu'il explicite et détaille le préavis

Présentation générale du préavis par les représentants de la Municipalité

M. le Syndic commence par remercier les membres de la commission pour leur intérêt, et

nous explique que la Municipalité a rassemblé deux demandes dans le même préavis. La première était la mise en oeuvre d'un système d'archivage à long terme qui faciliterait la gestion légale des archives. Ce premier coût d'étude serait envisagé autour de 25'794 frs.

Par la suite, M. le Syndic nous rappelle le deuxième point de ce préavis, il s'agit du scannage des journaux montreusiens mais également régionaux. Il poursuit en nous informant que la commune de Vevey a déjà effectué une partie du travail et c'est dans ce sens que la Municipalité souhaite également se diriger afin d'avoir une bonne synergie avec les archives de la ville de Vevey. Le coût est estimé aux alentours de 25'000 frs. Il conclut cette brève présentation du préavis en nous rappelant que la mission première est de pouvoir mettre à disposition toutes ces informations avec les outils actuels.

Discussion générale
Le président explique ensuite qu'il souhaite dans un premier temps ouvrir la discussion générale et par la suite prendre les points du préavis de manière chronologique.

Le président ouvre la discussion générale mais la parole n'est pas demandée; il passe ensuite à la discussion point par point.

Discussion Point par Point

2. Préambule
Un commissaire s'interroge sur le lien entre l'archivage numérique au sein d'une archive et le lien avec la GED ( gestion de documents) de l'administration, l'étude inclue-t-elle cet aspect-là ?

Le secrétaire municipal M. Olivier Rapin répond que pour lui donner un ordre d'idée dans le domaine des finances une GED a été mis en place dans le cadre de l'ERP

M. le Syndic continue la discussion en nous expliquant qu'à l'aide du soutien du conseil communal, la Municipalité a pu mettre en place un logiciel qui permet de générer des éléments comme par exemple ceux de l'ERP. Le Syndic M. Laurent Wehrli poursuit en nous informant que ce qui inquiète tous les secteurs d'archives n'est pas tellement la conservation immédiate mais plutôt comment les fichiers sauvegardés de nos jours sous un certain type de formats seront-ils utilisables dans 50 ans.

Un commissaire remercie Mme Meystre pour la qualité de la visite des archives ainsi que la qualités des informations et lui demande si l'objectif de pouvoir consulter les archives avec le même système de fichiers électroniques durant les 50 ou 100 prochaines années est-il vraiment réalisable, et qu'en est-il de la qualité de ces fichiers ?

Mme Meystre répond que les systèmes d'archivages électroniques permettent de garantir l'accès aux documents de 50 à 100 ans.

3.4 coûts de l'étude
Un commissaire s'interroge sur le coût de l'étude, il demande si un appel d'offre a été

effectué ou s'il s'agit d'une personne qui connaît bien le système montreusien. M. Le syndic répond qu'il n'y a qu'une seule entreprise qui offre ce genre de prestation en suisse romande, elle est d'ailleurs recommandée par les archives cantonales vaudoises. Il rajoute également que l'offre a été validée par les archives cantonales vaudoises.

Un commissaire demande si les archives pensent numériser et mettre à disposition d'autres éléments que celle de son propre patrimoine. Notre archiviste communale Mme Meystre, répond que cela est déjà le cas.

Suite à ces diverses interventions Mme Meystre nous propose une petite présentation de la plateforme internet scriptorium et nous en illustre son utilisation par divers exemples pratiques.

https://scriptorium.bcu-lausanne.ch/page/home

## Conclusion

En conclusion, c'est à l'unanimité que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 24/2018 de la Municipalité du 13 juillet 2018 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 50'794.15 au maximum pour une étude relative à la mise en œuvre d'un système d'archivage électronique à long terme ainsi que pour la numérisation des journaux montreusiens et leur mise en ligne sur la plateforme scriptorium.

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à :

a. étudier la possibilité de mettre en œuvre un système d'archivage électronique à long terme, et

b. participer à un projet de numérisation et de mise en ligne des journaux montreusiens sur la plateforme scriptorium ;

2. de lui allouer à cet effet d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 50'794.15 au maximum ;

3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;

4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;

5. d’amortir cet investissement par le compte de fonctionnement No 113.3329 ;

6. de couvrir cet amortissement par un prélèvement correspondant dans la réserve générale, compte No 9282.001 « réserves générales pour investissements futurs » ;

7. d’autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

10 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Jonathan Al Jundi (SOC)